



Sport et Culture pour tous



Vous habitez Balma, vos enfants ont entre 6 et 18 ans et souhaitent pratiquer une activité sportive ou culturelle dans une association balmanaise ?

La Mairie de Balma peut prendre en charge, sous certaines conditions, une partie des frais d'inscription.

Renseignements et inscriptions en Mairie
Pôle Famille et Solidarité
Direction de l'Enfance et de la Jeunesse
Tél. : 05 61 24 92 77





Pour bénéficier de cet avantage, vous devez vous adresser à la Direction de l'Education à la Mairie, muni des documents suivants :

- Photocopie du justificatif du versement de l'allocation de rentrée scolaire pour l'année 2016/2017.**
- Photocopie de l'avis d'imposition du foyer 2016 sur les revenus 2015.**
- Justificatif du tarif de l'activité.**

Ouverture du dispositif
à partir du lundi 19 septembre 2016

